

MUNICIPALITÉ DE SAINT- VALÉRIEN-DE-MILTON


Aux contribuables de la
susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Veillez prendre avis que lors de la séance extraordinaire du 29 janvier 2018 à 19H00, le conseil de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton adoptera le budget 2018.

Conformément à l'article 956 du Code municipal, lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.


Donné à Saint-Valérien-de-Milton ce 16 janvier 2018.


Robert Leclerc
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi entre 09H00 et 12H00 ce seizième jour de janvier 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 janvier 2018.


Robert Leclerc, GMA
Directeur général et secrétaire-trésorier